



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Châlezé :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure :** Mme Chantal JARROT **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : Mj. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), Ym. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSERRIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, M. MARTINET, Jm. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMAN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, M. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, Jm. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002912

Rapport n°1.2.2 - Création de postes (Service Habitat - Logement - Gens du Voyage et SYBERT)

Création de postes (Service Habitat - Logement - Gens du Voyage et SYBERT)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

| Inscription budgétaire |
|--|
| BP 2015 et au PPIF 2015-2020 « Charges de personnel » |

Résumé :

Service Habitat - Logement - Gens du Voyage : compte-tenu des nouvelles dispositions réglementaires en matière de logement, il apparaît nécessaire de renforcer le service Habitat - Logement - Gens du Voyage avec la création d'un poste de cadre expert, chargé de la politique du Logement (catégorie A, filière administrative).

Sybert : après quelques années d'importantes évolutions des politiques menées en matière de gestion des déchets, des équipements et des équipes, une étude organisationnelle a été conduite pour effectuer un état des lieux de l'organisation en place et faire évoluer la structure afin de mettre en adéquation les missions et moyens au vu des enjeux.

Après un travail d'analyse et des ateliers impliquant les agents du SYBERT et les services de la CAGB, une organisation a été proposée. Les agents travaillant au SYBERT étant recrutés par la CAGB puis mis à disposition, l'ensemble des éléments décisionnels concernant les postes doit être autorisé par le Conseil Communautaire.

I. Création d'un poste de chargé de mission politique du logement (catégorie A) au sein du service Habitat - Logement - Gens du Voyage

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 26 mars 2014 impose de nouvelles compétences aux intercommunalités dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), notamment en matière de Logement. La constitution d'une conférence intercommunale du logement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux, la mise en place d'un dispositif de gestion partagée de la demande et d'un service d'accueil et d'information du demandeur font partie des obligations réglementaires qui s'imposent à l'EPCI.

Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'équipe avec la création d'un poste de cadre expert, chargé de la politique du Logement.

Les missions générales confiées sont liées à la mise en œuvre des obligations imposées par la loi ALUR mais aussi par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite loi Lamy (réforme de la politique de la ville).

La personne recrutée sur ce poste sera chargée de développer une stratégie de peuplement globale applicable sur l'ensemble du parc social de l'agglomération et de décliner cette stratégie au regard de la situation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment en matière de mutation et de relogement dans une perspective réaffirmée de mixité sociale.

L'agent sera le référent identifié sur l'ensemble de la thématique Logement et sera à ce titre l'interlocuteur privilégié des élus et services communautaires et municipaux, ainsi que des partenaires extérieurs (Délégation Territoriale de l'ANRU, bailleurs sociaux, services déconcentrés de l'Etat, Conseils citoyens, etc.).

Il assurera par ailleurs le suivi et le pilotage de la politique de l'Habitat ; de la délégation des aides à la pierre et des politiques communautaires en faveur de la construction et de la réhabilitation du logement social en passant par les garanties d'emprunt accordées à ce type d'opérations.

L'agent aura notamment pour missions de :

- élaborer une politique du Logement à l'échelle intercommunale :
 - créer la conférence intercommunale du logement,
 - élaborer le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social du Grand Besançon,
 - mettre en place un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social,
 - engager en lien avec le chargé d'animation du Programme local de l'Habitat (PLH) une révision du document PLH,
- piloter la politique du logement dans le cadre du contrat de Ville et du Nouveau Programme de rénovation urbaine :
 - élaborer la convention de peuplement et la faire adopter,
 - élaborer une stratégie de relogement dans le cadre des démolitions et rénovations lourdes,
 - élaborer une stratégie d'attribution de logements locatifs publics,
- piloter et suivre la politique de l'agglomération en faveur de l'habitat public :
 - élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions du PLH sur le volet habitat public,
 - assurer le suivi de la délégation des aides à la pierre,
 - concourir à la réalisation des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Besançon,
 - animer le partenariat avec les organismes de logement social.

II. Création de postes au sein du SYBERT

A/ Contexte

Une étude organisationnelle a été lancée par le SYBERT à l'automne 2014 afin de dresser un état des lieux de l'organisation en place et faire évoluer la structure afin de mettre en adéquation les missions et les moyens, au vu des enjeux.

Les agents travaillant au SYBERT étant recrutés par la CAGB puis mis à disposition, le cahier des charges de l'étude, le choix du bureau d'études, les Comité de Pilotage et les ateliers de travail ont associé la direction et les services de la CAGB.

B/ Organisation générale

Cette organisation générale a fait l'objet d'une délibération du Comité syndical du SYBERT du 23 juin 2015.

Le SYBERT s'appuiera sur une structure revisitée se traduisant par la mise en place de 2 pôles, l'un administratif, basé en centre-ville à la City, et l'autre technique, basé à Planoise au centre de tri, avec la mutualisation de compétences transversales.

C/ Pôle administratif

L'évolution montre le besoin d'un agent d'exécution budgétaire supplémentaire et d'un rédacteur, chargé de gestion administrative (marchés).

Le SYBERT a traité 5 500 mandats et titres en 2014, nombre qui a augmenté ces dernières années et qui augmentera encore avec la mise en service de l'ITM. Le SYBERT passe environ 20 à 30 marchés par an.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint de gestion exécution budgétaire (catégorie C, filière administrative). L'agent sera notamment chargé de :

- garantir la bonne exécution des écritures comptables dans le cadre du budget et dans le respect de la comptabilité publique ;
- assurer l'exécution comptable du SYBERT.

Par ailleurs, l'étude met en avant le besoin d'un chargé de gestion administrative (catégorie B, filière administrative) pour le travail sur les marchés publics et les missions suivantes :

- coordonner et gérer les activités administratives,
- assurer la gestion des assemblées,
- assurer la gestion des marchés publics.

Cette décision sera à activer au vu d'une évaluation à établir par la nouvelle responsable administrative et financière.

D/ Pôle industriel

Les activités se sont développées au fil des politiques : deux nouveaux équipements industriels ont été construits (le centre de tri et l'installation de tri-massification) et sont exploités en régie, les déchetteries ont informatisé leur fonctionnement. Il est nécessaire à présent de mutualiser certaines fonctions (pour plus d'efficacité) et de mieux maîtriser le fonctionnement des équipements.

Il est proposé de créer un poste de directeur de pôle industriel (catégorie A, filière technique), supervisant *in situ*, le fonctionnement de tous les équipements et fonctions transverses. Il sera chargé de garantir l'exploitation des sites et services en régie (centre de tri, site de tri-massification, 18 déchetteries, 11 sites de compostage collectif), du point de vue de la sécurité, de la réglementation et des performances. Il devra aussi contrôler le bon fonctionnement de l'usine d'incinération exploitée par prestation de service.

Il est proposé de créer un 2^{ème} poste de coordonnateur déchetterie (catégorie C, filière technique, agent de maîtrise) afin de permettre une plus grande présence sur le terrain aux côtés des agents, pour les soutenir et s'assurer du respect des consignes, notamment de tri. L'agent sera notamment chargé de :

- assister et encadrer une équipe d'agents de déchetterie,
- assurer le lien entre le siège et ces sites isolés,
- contrôler les prestations effectuées en déchetterie, assurer la maintenance des infrastructures,
- coordonner les directives et les pratiques du terrain.

E/ Autres besoins

Des besoins ont également été identifiés en matière de communication (par exemple communication sur la collecte sélective). Des mutualisations avec la Direction de la gestion des déchets seront étudiées sur ce volet. La pérennisation du poste actuel sera étudiée d'ici la fin de l'année 2015 / début 2016, le poste temporaire perdurant jusqu'à cette décision.

Il en est de même sur les fonctions d'accueil (accueil du public, gestion des badges, appels téléphoniques). Une étude de mutualisation de l'accueil téléphonique avec la DGD est en cours. La pérennisation éventuelle du poste sera à décider d'ici la fin de l'année 2015 / début 2016, le poste temporaire perdurant jusqu'à cette décision.

F/ Impact financier

Cette nouvelle organisation permettra de mieux maîtriser les risques sanitaires, environnementaux et financiers de la collectivité et des équipements industriels. Elle permettra également d'augmenter des recettes et de limiter certaines dépenses ; elle sera source d'optimisations de fonctionnement.

Dans la suite de cette démarche, le SYBERT s'engage à une stabilisation (hausse nulle ou raisonnable, de l'ordre de l'inflation maximum) de la contribution globale ramenée à l'habitant appelée aux adhérents, pour toute la durée du mandat, hors événements exceptionnels, évolution réglementaire, provision pour démantèlement.

Par ailleurs, le SYBERT et la CAGB signeront une convention d'objectifs et de moyens, détaillant les modalités de fonctionnement et de facturation des services mutualisés, intégrant une actualisation annuelle des perspectives d'évolution du personnel.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein du service Habitat - Logement - Gens du Voyage (catégorie A, filière administrative),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du SYBERT (catégorie C, filière administrative),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au sein du SYBERT (catégorie B, filière administrative),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein du SYBERT (catégorie A, filière technique),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au sein du SYBERT (catégorie C, filière technique),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 117

Contre : 2

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 02 OCT. 2015